

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 28
Date de la convocation : 8 décembre 2009



N° 92

L'an deux mille neuf et le quatorze du mois de décembre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. CONTE, Mme ROMÉRO, M. OUSSET, Mme GAUZY CHABLE, MM ALLOUCHE, BOUISSEREN, CAPRON, Mme RAMON BOTONNET, M. PAUL, Mme CARRETIER, M. CARILLO, M. SAUVAN, MM LE NGUYEN, GRÉPINET, TALBOT, FÉVRIER, Mme TARAYRE, M. BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ, MM PLANCHERON, SAVY

PROCURATIONS : Mme PLAYS en faveur de Mme GAUZY CHABLE
Mme ALQADI NASSAR en faveur de Mme LABORDE
Mme FONS VINCENT en faveur de M. OUSSET
Mme CONFAIS en faveur de M. SAUVAN

ABSENTE : Mlle VAN ELST

MISE EN PLACE DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE

Rapporteur : Monsieur BOUISSEREN

Vu la loi du 11 février 2005, et notamment son article 46, qui dispose que « dans les communes de 5000 habitants et plus », il est créé une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées composée notamment des représentants de la commune, d'associations et d'associations représentant les personnes handicapées.

Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et du transport. Elle établit un rapport annuel présenté en Conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Le rapport présenté au Conseil municipal est transmis au représentant de l'Etat dans le département, au Président du Conseil Général, au Conseil Départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport [...].

Cette commission organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Aussi est-il proposé au Conseil municipal :

- ⇒ - De créer la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées composée de :
- M. Guy COMBE, Adjoint délégué à l'urbanisme
 - M. JC BOUISSEREN, conseiller municipal délégué à la sécurité, à l'accessibilité et aux transports
 - M. Alain GREPINET, conseiller municipal
 - M. PLANCHERON, conseiller municipal
- Ainsi que les représentants du monde associatif dont :
- Un membre de l'association des paralysés de France
 - Un membre de l'association départementale infirme moteur cérébral de l'Hérault
 - Un membre de l'association des commerçants de Juvignac

- Un membre de l'association de Juvignac urbanisme et environnement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur BOUISSEREN à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

 Le Maire
Souffouge

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le *16/12/2009*
et publication
le *16/12/2009*